

## DÉLIBÉRATION : N° CA-2023-22

### **TRANSFERT DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION INTÉRIEURE À LA CCCVL**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-trois le mercredi dix-sept mai à quatorze heures trente, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie d'Avoine située 34 rue Marcel Vignaud à Avoine.

**DATE DE LA CONVOCATION : 10 MAI 2023**

#### **PRÉSENTS :**

M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME C.MARCHAL – MME C.LAMBERT – MME F.HENRY – M. M.PAVY – MME F.ROUX – M. J.LAMARCQ – MME B.BACHET – M. R.GUERIN – M. C.HOUVENAGHEL – MME C.FROLA – M. P.RALLE

#### **ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT  
MME G.HAILLOT-ENSARGUET excusée  
MME L.VUILLERMOZ excusée / a quitté la séance après le point 8  
MME D.TIJOU excusée  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M C.HOUVENAGHEL  
MME M.SIROT excusée

**PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. D.GODOY**

**SECRETARE DE SÉANCE : M. M.PAVY**

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 15
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 13	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

#### **PRÉSENTATION :**

Vu l'avis favorable du conseil d'administration CIAS en date du 12 mai 2021 autorisant le CIAS à déposer une demande d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail en vue de réaliser des travaux de réhabilitation intérieure des résidences autonomie Les Bergers et La Baronnière,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCCVL n°2023-7 du 26 janvier 2023 approuvant le projet de rénovation énergétique des résidences autonomie Les Bergers et La Baronnière,

En parallèle donc du projet de rénovation énergétique des résidences autonomie Les Bergers et La Baronnière porté par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, le CIAS s'est engagé à la réhabilitation intérieure des résidences : réfection des sols et murs des pièces de vie et des chambres ; changement des kitchenettes, des fenêtres etc.

En 2022, il a ainsi obtenu des subventions de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail pour ces travaux :

- 15% du coût des travaux pour la résidence Les Bergers, estimé à 256 58€ HT, soit 39 000€
- 60% du coût des travaux pour la résidence La Baronnière, estimé à 251 560€ HT, soit 150 936€

Afin d'optimiser les travaux et de faciliter leur suivi, il est proposé de fusionner les opérations de rénovation intérieure et de réhabilitation énergétique des résidences. La Communauté de Communes assurerait l'ensemble de la maîtrise d'ouvrage et, serait ainsi identifiée comme l'opérateur unique des travaux. Ce choix impliquera la mise en place d'avenants aux conventions d'attribution d'une subvention dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement pour les résidences autonomie signées entre la CARSAT et le CIAS le 8 décembre 2021.

**DÉLIBÉRATION : N° CA-2023-22**

**TRANSFERT DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION  
INTÉRIEURE À LA CCCVL**

(Page n° 2 / 2)

**Plan de financement global des travaux - Résidence La Baronnière**

DEPENSES HT		RECETTES		
Etudes énergétique et thermique	3 500,00	F2D obtenu	12,09%	58 899,00
Lot 2 Couverture, isolation thermique par l'extérieur	232 095,43	DSIL sollicitée	20,53%	100 000,00
Lot 3 Menuiserie		Autofinancement	36,40%	177 320,43
Lot 4 Remplacement des radiateurs électriques		CARSAT obtenu	30,98%	150 936,00
Réhabilitation intérieure	251 560,00			
<b>TOTAL</b>	<b>487 155,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>487 155,43</b>

**Plan de financement global des travaux - Résidence Les Bergers**

DEPENSES HT		RECETTES		
Etudes énergétique et thermique	3 500,00	F2D obtenu	11,97%	58 899,00
Lot 2 Couverture, isolation thermique par l'extérieur	232 095,43	DSIL sollicitée	20,32%	100 000,00
Lot 3 Menuiserie		Autofinancement	59,79%	294 281,43
Lot 4 Remplacement des radiateurs électriques		CARSAT obtenu	7,92%	39 000,00
Réhabilitation intérieure	256 585,00			
<b>TOTAL</b>	<b>492 180,43</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>492 180,43</b>

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'approuver la fusion des opérations de rénovation énergétique et de réhabilitation intérieure des résidences autonomie Les Bergers et La Baronnière ; la CCCVL assurant alors seule la maîtrise d'ouvrage,
- de solliciter officiellement les services de la CARSAT Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre d'avenants aux conventions d'attribution des subventions pour chaque résidence,
- d'autoriser le Président ou Madame la Vice-Présidente du CIAS à signer l'ensemble des documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.

Le Président du CIAS,  
Jean-Luc DUPONT



Le secrétaire de séance,  
Michel PARRY